



Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n°6914 du 28 septembre 2022 de Madame la Députée Diane ADEHM concernant « Conseil des auditeurs de l'établissement public "Média de service public 100,7" ».

Selon la loi du 12 août 2022 portant organisation de l'établissement public «Média de service public 100,7», ce dernier est chargé de la mise en place d'un conseil des auditeurs.

Selon les renseignements apportés par le Média de service public 100,7, les travaux préparatoires en vue de la mise en place du Conseil des auditeurs, et notamment la définition de la méthodologie de la sélection de ses membres, sont actuellement en cours en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Les modalités de son fonctionnement interne et de son rapport avec la radio seront définies et communiquées par la suite.

Luxembourg, le 08 novembre 2022

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier Bettel